

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 03421

Numéro SIREN : 828 901 736

Nom ou dénomination : AA SANYA

Ce dépôt a été enregistré le 01/03/2024 sous le numéro de dépôt 6547

6547.



DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES

IDENTIFICATION	
M KEITA SEKOU TIDIANI	Pour le compte de :
A COMPLETER	SASU AA SANYA
A COMPLETER	35 BOULEVARD DU MARECHAL JOFFRE
	92340 BOURG-LA-REINE
N° d'adhérent : 20182090001212	N° SIREN : 828 901 736
	Période déclarée : 01/04/2022 au 31/03/2023
	Date limite de dépôt : 15/07/2023

ÉLÉMENTS DÉCLARÉS
Formulaire N° 2065 (applicable à compter du 31/12/2022)
Annexe N° 2065-BIS (applicable à compter du 31/12/2022)
Annexe N° 2033-A (applicable à compter du 31/12/2022)
Annexe N° 2033-B (applicable à compter du 31/12/2021)
Annexe N° 2033-C (applicable à compter du 31/12/2021)
Annexe N° 2033-D (applicable à compter du 31/12/2021)
Annexe N° 2033-E (applicable à compter du 31/12/2021)
Annexe N° 2033-F (applicable à compter du 31/12/2021)
Annexe N° 2033-G (applicable à compter du 31/12/2021)
Annexe N° 2059-H (applicable à compter du 31/12/2017)
Annexe N° 2059-I (applicable à compter du 31/12/2017)
Annexe N° 2069-RCI (applicable à compter du 31/12/2022)
Annexe N° ANNEXLIB01 (applicable à compter du 31/12/2005)

SAS AA. SANYA
Nettoyage Général
35, Bd du Maréchal Joffre
92340 Bourg-la-Reine
Tél. : 01 55 52 26 57
SIRET : 828 901 736 00011

1. 2020年12月31日
2. 2020年12月31日
3. 2020年12月31日
4. 2020年12月31日
5. 2020年12月31日
6. 2020年12月31日
7. 2020年12月31日
8. 2020年12月31日
9. 2020年12月31日
10. 2020年12月31日



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2065

(Applicable à compter du 31/12/2022)

Impôt sur les sociétés

A - IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

2 - ADRESSE DU SIÈGE SOCIAL

Numéro, type et nom de voie	35 BD DU MARECHAL JOFFRE		
Code postal	92340	Ville	BOURG LA REINE
		Pays	FR

C - RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

1 - RÉSULTAT FISCAL

Bénéfice imposable au taux normal	Bénéfice imposable à 15%	6 556	Déficit (report du 2033- B)
-----------------------------------	--------------------------	-------	--------------------------------

H - COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	Oui
Si oui, veuillez indiquer le logiciel utilisé	CCMX



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2065-BIS

(Applicable à compter du
31/12/2022)

Impôt sur les sociétés
Annexe à la déclaration n° 2065

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (formulaire « néant »), veuillez cocher la case





DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-A

(Applicable à compter du 31/12/2022)

Bilan simplifié

A - ACTIF

	Brut	Amortissements Provisions	Net Exercice clos en N
1 - Actif immobilisé			
Immobilisations corporelles	4 091	4 091	0
TOTAL I (5)	4 091	4 091	0
2 - Actif circulant			
Créances autres (3)	5 467		5 467
Valeurs mobilières de placement	200		200
Disponibilités	16 266		16 266
TOTAL II	21 933		21 933
TOTAL GENERAL (I + II)	26 024	4 091	21 933

B - PASSIF

	Net Exercice clos en N
1 - Capitaux propres	
Capital social ou individuel	500
Report à nouveau	888
Résultat de l'exercice	5 573
TOTAL I	6 961
3 - Dettes	
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N) (4)	14 972
TOTAL III	14 972
TOTAL GENERAL (I + II + III)	21 933



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-B

(Applicable à compter du 31/12/2021)

Compte de résultat simplifié de l'exercice

A - RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION			Exercice N
Production vendue	Services	dont export et livraisons intracommunautaires	48 604
Autres produits			6
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			48 610
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			1 331
Autres charges externes			13 868
Impôts, taxes et versements assimilés			703
		dont TP/CFE, CVAE	660
Rémunérations du personnel			23 820
Charges sociales			2 132
Dotations aux amortissements			107
Total des charges d'exploitation (II)			41 961
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			6 649
Produits financiers (III)			3
Produits et charges divers		Charges exceptionnelles (VI)	96
		Impôts sur les bénéfices (VII)	983
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)			5 573

B - RÉSULTAT FISCAL

	Bénéfice	Déficit
	5 573	
Réintégrations de l'exercice		
Impôts et taxes non déductibles		983
1. RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	Bénéfice	Déficit
	6 556	
2. RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS	Bénéfice	Déficit
	6 556	



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-C

(Applicable à compter du 31/12/2021)

Immobilisations
Amortissements – Plus-values – Moins-values

I - IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations corporelles					
Installations techniques matériel et outillage industriels	3 500			3 500	
Autres immobilisations corporelles	591			591	
TOTAL rubrique I	4 091			4 091	

II - AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations (dotations de l'exercice)	Diminutions (amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises)	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Immobilisations corporelles				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	3 500			3 500
Autres immobilisations corporelles	484	107		591
TOTAL rubrique II	3 984	107		4 091



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-D

(Applicable à compter du 31/12/2021)

Relevé des provisions
Amortissements dérogatoires – Déficits reportables – Divers

II - DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent	44
Déficits reportables	44
TOTAL des déficits restant à reporter	44



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-E

(Applicable à compter du 31/12/2021)

Contribution économique territoriale
Détermination de la valeur ajoutée et effectifs

DÉCLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel	2,00
Effectifs affectés à l'activité artisanale	2,00

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

I - CHIFFRE D'AFFAIRES DE RÉFÉRENCE CVAE	
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	48 604
TOTAL 1	48 604
III - CHARGES À RETENIR POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE	
Achats	1 331
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	12 011
TOTAL 3	13 342
IV - VALEUR AJOUTÉE PRODUITE	
Calcul de la valeur ajoutée (Total 1 + Total 2 - Total 3)	35 262



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-F

(Applicable à compter du 31/12/2021)

Composition du capital social

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES

Titre		MR	
Nom et prénom		KEITA TIDIANI	
		Nom marital	
Nombre de parts ou d'actions		100	Pourcentage de détention 100,00%
1	Date de naissance		Pays de naissance MALI
	Code postal de naissance 99		Commune de naissance SEGOU
	Numéro, type et nom de voie 35 BD DU MARECHAL JOFFRE		
	Code postal 92340		Ville BOURG LA REINE



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-G

(Applicable à compter du
31/12/2021)

Filiales et participations

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case.





DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2059-H

(Applicable à compter du
31/12/2017)

Obligation déclarative incombant à certains contribuables
relevant de la direction des grandes entreprises
Composition du capital

Si vous n'avez à remplir aucune case du formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case





DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2059-I

(Applicable à compter du 31/12/2017)

Obligation déclarative incombant à certains contribuables
relevant de la direction des grandes entreprises
Filiales et participations

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case





DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2069-RCI

(Applicable à compter du
31/12/2022)

Réductions et crédits d'impôts de l'exercice

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (formulaire « néant »), veuillez cocher la case

☒



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Annexe libre

Ce document contient une mention expresse (art. 1727 II-2 du CGI)

